

Fédération Syndicale Unitaire Lozère

Espace Jean Jaurès Rue Charles Morel 48000 MENDE
Tél: 04 66 49 15 90 - Courriel : fsu48@fsu.fr - Site : [fsu48](http://fsu48.fr)

Comme une hirondelle ne fait pas le printemps...

Les attaques contre tous les services publics et contre tout.e.s les agent.e.s publics se poursuivent.

Le président, son gouvernement, sa majorité parlementaire rabougrie, toujours prompte à trouver des alliés pour mettre à mal les services publics, multiplie les attaques. Selon leurs

discours mensongers, le bonheur du pays ne passerait que par l'affaiblissement des **charges** (entendez en « français non néolibéral » **cotisations sociales**) pour permettre au capital libéralisé de poursuivre ses dégradations, tant sur les conditions de vie que sur les dérèglements climatiques.

SUITE, page suivante

18 Octobre

Sauvons

les lycées pro !

Rassemblement

Lycée Peytavin / Mende

à 7h30

Puis devant le rectorat à

Montpellier à 14h

1er Décembre

Stage de formation syndicale

AESH

Un vrai métier, connaître et

défendre nos droits

Dispensé de timbrage
MENDE CT



PRESSE
DISTRIBUÉE PAR
LA POSTE

DEPOSE LE 11/10/22



SOMMAIRE

- P 3 AESH
- P 4/5 CDEN
- P 5 Retraité.e.s
- Elèves allophones
- P 6 L'école du futur
- P 7 Sauvons les lycées pro !
- P 8 Appel à voter/Elections professionnelles



Du 1^{er} au 8 décembre,

► **FAISONS ENTENDRE NOTRE VOIX** ◀

avec les syndicats de la FSU

Quelques exemples concrets de cette politique néolibérale destructrice en œuvre :

Le **Projet de Loi de Finances 2023** annonce une baisse en euros constants des dépenses publiques... et ne répond donc en rien aux besoins sociaux et environnementaux.

La loi dite pouvoir d'achat a démontré cet été la persistance gouvernementale à vouloir privilégier la politique de l'offre et le capital par la mise en place des mesures qui échappent à la socialisation et à la fiscalisation des revenus avec des primes plutôt que des salaires, de nouvelles exonérations de cotisations, le refus du blocage des prix et le refus d'une taxation sur les superprofits.

Face aux incertitudes sur la capacité du pays à passer l'hiver dans un contexte de crise énergétique, et alors qu'il n'existe aucun plan de sécurisation des approvisionnements en énergie ou d'aides aux collectivités pour assurer le paiement des factures en hausse, **les appels gouvernementaux à la « sobriété »** reposent sur des procédures individuelles (avec une grosse culpabilisation de la population), sans jamais envisager la dimension structurelle et systémique de la transition écologique et sans répondre à l'équation insoluble dans laquelle ce gouvernement se place (« payer plus cher, pour consommer moins et polluer davantage ! »). La récupération de la sobriété associée à la « fin de l'abondance » est un nouvel outil pour faire accepter la poursuite des politiques d'austérité.

La réforme de l'assurance chômage, régionalisant et durcissant les règles d'indemnisation des privé-es d'emploi et sous-entendant que le chômage est de leur choix, est le symbole d'une politique fondée sur la culpabilisation des demandeurs d'emploi et, avec le conditionnement à venir du RSA à des heures de travail, uniquement mise en œuvre pour étancher les besoins du patronat pour avoir une main d'œuvre malléable et soumise, sans augmenter les salaires.

Cet été, les services publics ont encore démontré leur caractère indispensable pour faire face aux conséquences extrêmes du réchauffement climatique et protéger les populations. Cependant, **l'insuffisance des moyens** dont ils disposent pour accomplir leurs missions a encore été flagrante. Dans ce contexte de maintien de politiques de dégradation du statut général des fonctionnaires, le gouvernement a été contraint de faire des annonces sur les rémunérations, tant la question du niveau de rémunération des personnels est désormais considérée comme inséparable de la possibilité même de maintenir la qualité du service public et d'assurer les futurs recrutements.

Dans l'Éducation, est déclinée **une politique éducative libérale**, en continuité avec celle menée lors du quinquennat précédent : resserrement sur les apprentissages fondamentaux, promotion de l'individualisation, renforcement de « la culture de l'évaluation », « école du futur », plan maternelle, initiative métiers au collège, réforme de la voie professionnelle, « débat » dans les écoles et les établissements... Pour gérer la pénurie des moyens, dans un néo-management de mise en concurrence de toutes et de tous, la contractualisation imposée s'inscrit dans le triptyque bien connu « autonomie/contractualisation/évaluation » aux effets délétères pour nos métiers et pour le service public. Le renvoi systématique vers le local sur la base du volontariat reste une façon d'attaquer la dimension nationale du service public d'Éducation. C'est aussi un cadre pour la déréglementation des statuts que pourrait encourager le « pacte enseignant » avec son « travailler plus pour gagner plus ».

Les attaques sur l'enseignement professionnel sont claires pour le calquer sur le modèle de l'apprentissage. Pour faire passer cette future réforme qui vise à mettre les jeunes au travail le plus rapidement possible au détriment de leur formation, nos gouvernants tentent de faire croire que l'entreprise serait plus formatrice que le lycée. Au prétexte de plus

d'autonomie dans les établissements, la ventilation des horaires disciplinaires en enseignement général serait décidée localement faisant ainsi exploser le cadre national d'accès aux formations professionnelles scolaires et à terme le caractère national des diplômés.

Face à ces attaques libérales, la FSU reste déterminée à mener, dans un cadre unitaire le plus large possible, les combats nécessaires pour faire gagner les services publics et améliorer les conditions de travail de l'ensemble des agents. **Pour la FSU, il ne peut y avoir de justice environnementale sans justice sociale et pour cela, il y a urgence à augmenter les salaires qui restent insuffisants depuis bien trop longtemps et à imposer une nouvelle répartition des richesses entre capital et travail.** La demande d'unité syndicale n'a jamais été aussi forte dans nos professions et après un 29 septembre particulièrement bien réussi, il va être nécessaire de poursuivre les combats pour l'augmentation des salaires, contre les réformes de l'assurance chômage et des retraites, et pour la défense de la protection sociale et du principe du salaire socialisé. Dans l'Éducation, la journée nationale d'action de l'enseignement professionnel du **18 octobre** sera une nouvelle occasion de faire valoir une autre politique éducative dans ce secteur. Après les vacances d'automne, **les élections professionnelles** seront l'occasion pour les agent-es de la fonction publique d'affirmer leur adhésion aux revendications que porte la FSU dans tous ses champs d'intervention.

Une hirondelle, et ses promesses passagères, ne fait pas le printemps. **La mobilisation dans la lutte et la construction durable d'un rapport de force pour faire gagner nos revendications progressistes par une mobilisation au quotidien, sur le terrain et dans les instances, restent les meilleures conditions à établir pour gagner.**

Hervé Fumel



Elections professionnelles du 1^{er} au 6 décembre 2022

**ENGAGÉ·ES POUR
LES PERSONNELS
ET LES ÉLÈVES**

AESH

Un vrai métier, Connaître et défendre ses droits

*Mise en place des PIAL, conditions de travail,
contrats, temps de travail, salaire, missions, formation...*

**STAGE DE FORMATION SYNDICALE
organisé par la FSU48 et ses syndicats**



Jeudi 1er décembre 2022

de 9h à 16h30 à l'Espace Jean Jaurès à Mende

Contenu et échanges sur les points suivants

- Les ressources indispensables des AESH
- Les droits des AESH
- Fiche de paie, contrats, affectations
- La mise en place des PIAL
- La cdisation
- Les droits syndicaux
- L'action sociale
- Les droits en matière de santé
- Quelles perspectives personnelles
- Quelles revendications ? Quelles actions ?

**Demande d'autorisation d'absence avant le 1^{er} novembre
auprès du chef d'établissement ou de l'IEC de circo**

1^{er} degré (écoles) : Renseignement au 04 66 49 15 90/ Inscription auprès de la FSU-SNUipp 48 à snu48@snuipp.fr
2^d degré (collèges-lycées) : Renseignement au 06 88 77 33 05/ Inscription FSU-SNES 48 à sneslozere@gmail.com

Gestion financière et administrative des AESH

Depuis cette rentrée, les Aesh rémunérés par la Dsden sont désormais gérés par la DSDEN 66 par le service inter-départemental de gestion des Aesh (SIG AESH). Ce service est dorénavant en charge de la gestion financière et administrative. Vous trouverez le nouveau formulaire pour les absences sur Accolad.

Paye des AESH et bug informatique...

En Lozère, c'est une quarantaine de personnels qui se trouvent impactés par un incident informatique. La FSU48, en complément des interventions auprès du rectorat, a pris rapidement attache auprès des services de la DSDEN pour suivre l'évolution de cette situation impactant fortement les personnels concernés. **Un acompte de 80 % du salaire leur a été versé** en tout début de mois, le reste du salaire (119€) sera versé lors de la paye du mois d'octobre. **Une aide exceptionnelle est aussi proposée** si besoin, qui nécessite un temps de 7 à 10 jours pour le versement.

La FSU48 reste vigilante quant à la suite de ce problème de paye. **N'hésitez pas à nous solliciter si vous rencontrez la moindre difficulté.**

Après le comité technique spécial départemental (CTSD) du 6 septembre, s'est tenu le **Comité départemental de l'Éducation nationale** (CDEN) en présence de M le Préfet de la Lozère, des élus du Conseil départemental, des maires, de différents partenaires de l'école et de l'administration départementale de l'Éducation nationale.

La FSU48 a mené une analyse technique et de fond sur les conditions de rentrée dans le service public d'éducation départemental. La FSU48 a aussi fait valoir ses revendications concernant les enjeux salariaux et de reconnaissance de toutes les catégories de personnels ainsi que ses demandes d'améliorations des conditions de travail. A noter que parmi les autres organisations syndicales représentatives des personnels, FO et le SNALC ne se sont pas exprimées en déclaration préalable.

En réponse à notre déclaration liminaire, le DASEN a exposé sa vision de l'école de 2030 : « **Il faut partir d'une déposssession communale de l'école pour aller vers une équité territoriale** ». La destruction du maillage territorial de l'école publique est visiblement en marche, mais la FSU va continuer à se battre contre cette vision en défaveur des élèves et des usagers du service public d'éducation.

Ce CDEN a été l'occasion pour le département (par l'intermédiaire de Mme Brémond, représentant la Présidente du Conseil départemental), de rappeler son attachement à l'école et au maintien des réseaux scolaires des premier et second degrés. Un bilan des investissements immobiliers et informatiques de la dernière mandature a été présenté. Le coût global des travaux réalisés s'élève pour les différents collèges de Lozère à 17 millions d'euros. A ceci s'ajoute les dépenses de fonctionnement qui, entre 2015 et 2021, s'élèvent à plus de 3 millions d'euros. Des travaux programmés sont en cours de finalisation et le prochain mandat départemental fera porter ses efforts sur la rénovation thermique de chaque collège ainsi que sur leur transformation numérique.

La FSU48 s'est inquiétée, tant pour les collèges que pour les lycées (en l'absence, injustifiable pour la FSU, de CAEN), de la hausse très importante des coûts des denrées alimentaires et des sources de chauffage, craignant que les activités pédagogiques servent de variable d'ajustement des budgets et soient fortement diminuées dans ce contexte inflationniste. Mme Brémond, a indiqué que les dotations de fonctionnement allouées à chaque collège pour 2023, tiendront compte de la hausse du coût des denrées alimentaires et que les fonds de roulement des collèges seront mis à contribution pour faire face à la hausse des coûts de chauffage. Le Conseil départemental s'est engagé à maintenir ses aides financières aux projets d'établissement et déclare qu'il n'y a pas d'inquiétudes à avoir sur les crédits pédagogiques de 2023. Ce sera un dossier très important à suivre durant les semaines prochaines.

M le préfet de la Lozère a insisté sur la nécessité de la bonne réalisation des exercices de prévention des risques (risques majeurs (épisode cévenol...), intrusion-attentat) qui se tiendront avant les vacances d'automne.

M l'IA-DASEN a fait le point sur les réussites locales visant à l'amélioration de l'attractivité scolaire du territoire départemental. A la fin octobre, tous les collèges du département seront encordés avec une université ; la Rectrice a fait remonter au Ministère les 5 collèges (Saint-Chély-d'Apcher, le Collet-de-Dèze, La Canourgue, Mende et Langogne) qui pourraient mettre en place 2h hebdomadaires d'EPS en plus pour les élèves ; le projet d'ouverture de 4^e année de formation Jeunes Sapeurs-Pompiers en lycée à Mende reste à finaliser. **La FSU48 a demandé que cette ouverture soit réalisée dans un des deux lycées publics de la ville.**

⇒ **Bilan de rentrée 1^{er} degré** : les prévisions d'effectifs ont été très fiables. Les écoles privées perdent 7 % de leurs effectifs à cette rentrée.

La FSU a demandé l'ouverture d'une classe supplémentaire sur l'école de Nasbinals. L'Inspecteur d'académie a refusé. Quant à la demande de la FSU d'accorder à la collègue chargée d'école les mêmes nombres de jours de décharges de direction que les écoles à deux classes, nous n'avons pas reçu de réponse.

La FSU48 s'est, comme en CTSD, abstenue sur l'ouverture de l'UEMA de Chanac financée par la suppression d'un moyen de remplacement 1^{er} degré.

Résultat du vote : Abstentions : 9 (FSU, UNSA, SNALC), Contre : 1 (FO), POUR : 7 (élus). **Pour la FSU, cela doit se faire par un moyen supplémentaire, et non par un retrait de poste sur l'enveloppe départementale.**

La FSU48 a enfin demandé la réouverture d'une classe supplémentaire à l'école maternelle de Langogne, qui était concernée par une fermeture conditionnelle, et qui a connu une augmentation de 20% de ses effectifs ! L'IA-DASEN a indiqué qu'en mars 2023, au moment de la préparation de la carte scolaire, cette situation sera regardée de très près. « *Nous fermons mais nous sommes aussi capables d'ouvrir.* » La FSU est donc revenue sur la situation de Nasbinals où l'ouverture de la deuxième classe est nécessaire au vu de la croissance des effectifs : « *Il faut rester prudents.* » Nous regrettons que la prudence ne soit de mise que pour les ouvertures...



**ENGAGÉ-ES POUR
UNE AUGMENTATION
DE NOS SALAIRES**

Les évaluations d'écoles ont aussi été abordées : 17 écoles ont été sollicitées, 2 ont refusé, 2 autres souhaitent un report. Le Dasen a vanté ce dispositif comme une chance pour les enseignants de valoriser leur travail et de monter en compétences. Pour la FSU, c'est un outil chronophage, inspiré du management néolibéral, et qui in fine n'apportera aucun moyen supplémentaire aux écoles pour améliorer leur fonctionnement. Le but à peine déguisé de mettre en concurrence les écoles et leurs personnels, à l'instar du nouveau fond d'innovation pédagogique, ne laisse guère de doutes. La FSU soutiendra donc toutes les équipes qui souhaitent s'en dispenser.

⇒ **Bilan de rentrée 2nd degré** : dans les collèges la baisse est de 65 élèves de constat à constat.

La cohorte des élèves entrant en 6^e est largement en dessous des 600, retrouvant son niveau faible de la rentrée 2015. En 8 ans, les collèges publics du département ont gagné 34 élèves, alors que les collèges privés en ont perdu 96. **La FSU48 a insisté sur les suivis de cohortes** pendant les 4 années de collège qui démontrent que les effec-

tifs augmentent entre la 6^e et la 4^e avant de baisser en 3^e (car départ en 3^e prépa-pro ou en 3^e enseignement agricole). A cette date, l'administration départementale indique n'avoir aucune donnée fiable sur les effectifs des lycées. **La FSU48 a demandé que les DGH pour la rentrée 2023 soient revues à la hausse pour tous les collèges. La FSU48 a aussi demandé l'ouverture d'un dispositif ULIS sur le collège de Langogne à la rentrée prochaine.** L'IA-DASEN a répondu qu'une attention particulière sera apportée sur le bassin de vie langonais dans le cadre de la préparation de rentrée 2023. **La FSU48 a enfin demandé la création d'une structure UPE2A sur le département de la Lozère pour pouvoir mieux accueillir les élèves allophones qui sont de plus en plus nombreux en collèges et pour lesquels les quelques heures de Français langue seconde accordées dans les DGH restent largement insuffisantes.** L'IA-DASEN s'est dit très à l'écoute par rapport à cette demande et la situation actuellement faite à ces élèves.

Les élus FSU au CDEN de la Lozère



POUR GAGNER

L'ÉGALITÉ

**FEMMES
HOMMES**



Pensions : les retraité-es, fonctionnaires d'État, attendent leur

Le gouvernement l'avait assuré : le rappel dû pour la revalorisation de 4 % des pensions au 1^{er} juillet, qui ne couvre pourtant pas l'inflation cumulée depuis janvier, devait bien être crédité sur les pensions de septembre.

Force est de constater que, si la pension de septembre comprend bien l'augmentation de 4 %, le rattrapage promis pour juillet et août n'a pas été effectué. La revalorisation de 4% sur les mois de juillet et août devrait être versée sur la pension du mois d'octobre. Ainsi le gouvernement persiste-il dans la pratique détestable des effets d'annonce non concrétisés.

Et pendant ce temps l'inflation galope ! L'état employeur fait des économies sur le dos de ses agent-es retraité-es. **Quel mépris !**

La FSU dénonce une telle attitude. Elle interviendra auprès du ministre de la Fonction Publique afin qu'il ne se défausse pas une fois de plus, et que le versement soit effectué le plus rapidement possible sur le mois d'octobre.

Les Lilas le 3 octobre 2022

A quand un accueil digne des valeurs de la République pour les élèves allophones en Lozère ?

Cette année, **14 élèves allophones sont accueillis au collège de Langogne...** collège doté par le Rectorat et la DSDEN de 2h de FLS, français langue seconde.

Cet exemple est révélateur des conditions insuffisantes de prise en charge des **EANA** (élèves allophones nouveaux arrivants), toujours plus nombreux ces dernières années (26 au collège Bourrillon de Mende, 24 au collège Haut Gévaudan de St Chély d'Apcher, 4 à La Canourgue, ici sans aucun moyen DGH, ainsi qu'un nombre croissant dans le 1^{er} degré).

La Lozère, terre d'accueil historique, doit se donner les moyens de ses ambitions et l'Éducation Nationale abonder les DGH de tous les établissements du secondaire mais également former l'ensemble de ses personnels

(enseignants, CPE, AED, AESH), qui sont désormais tous confrontés à l'accueil de ce public. Le SNES-FSU demande la création urgente d'une **UPE2A**, unité pédagogique pour élèves allophones arrivants, sur le département et le déploiement de **moyens FLS dans chaque établissement.**

Le SNES- FSU rappelle sa valeur fondamentale de l'éducabilité de tous les enfants au sein d'une structure commune : chaque école, chaque collège et chaque lycée publics doivent accueillir tous les élèves de leur territoire et leur permettre l'accès à une instruction ambitieuse et émancipatrice.

Clémence Gouret, Hélène Talagrand et Isabelle Volle

SNES-FSU 48

Dans sa lettre envoyée aux enseignant.e.s, le Président de la République souhaite passer un pacte. Celui-ci se base sur la généralisation de l'expérimentation marseillaise et va se dérouler d'ici la rentrée 2023, à travers la mise en place de débat/concertation dans les écoles « volontaires » où enseignant.e.s, parents d'élèves, élu.e.s, associations vont construire un projet soumis à validation du Dasen pour faire partie des projets innovants qui seront financés (500 millions d'euros du Fond Innovation Pédagogique).

Ne nous laissons pas leurrer par l'appât du gain, essayons de comprendre et prenons un peu de hauteur et essayons de comprendre la démarche. Depuis plus de 100 ans, l'institution qu'est l'école de la République a pour vocation de faire réussir TOUS les élèves. Il y a 40 ans, suite à diverses politiques d'aménagement du territoire, certains territoires ont été repérés comme relevant d'une éducation « prioritaire » pour pouvoir bénéficier de « plus ». Depuis maintenant plus de 10 ans, un glissement s'opère pour aller vers un « faire réussir les plus méritants » (internat d'excellence par exemple), instillant des débuts de sélection y compris aussi au sein des enseignant.e.s (poste à profil). Aujourd'hui, Emmanuel Macron souhaite aller plus loin : en « responsabilisant » les enseignant.e.s, énoncé sous la forme « en donnant plus de « liberté » pédagogique ». **On assiste en fait à une déresponsabilisation du politique sur les inégalités scolaires, fruits des inégalités sociales qui ne cessent de s'amplifier.**

Revenons au plus près du terrain, à partir de l'exemple marseillais. Cet appel à projet innovant laisse entrevoir 3 caractéristiques :

1/ la sélection : l'école répond à cet appel à projet, mais n'est pas retenue : les élèves de ce secteur auront inévitablement **une rupture d'égalité** avec leurs copains de l'école voisine, sélectionnée elle. Et pourtant ils habitent le même quartier, la même ville ou la même vallée ...

2/ la contractualisation : le projet est en lien avec les collectivités locales : c'est une **contractualisation** qui est mise en place, liant les différentes parties, au risque de voir le côté « national » disparaître au profit du local, plus ou moins orienté politiquement suivant les départements ou les localités.

3/ la concurrence : les équipes de différentes écoles seront « concurrentes » lors des sélections pour accéder au financement, chaque enseignant.e sera aussi en **concurrence** avec les autres pour répondre au poste à profil afin d'obtenir un poste dans ces écoles retenues.

Cette « expérimentation marseillaise » à peine commencée, et donc pas évaluée, Emmanuel Macron souhaite la généraliser dans son projet « d'école du futur » en lançant le CNR spécial école sous la forme de concertation/débat. "Il est indispensable de permettre à l'ensemble de notre société de se réapproprier ce « bien commun » qu'est l'école", explique ainsi Pap Ndiaye en introduction au guide destiné aux personnels de direction pour l'organisation des concertations voulues par E Macron dans le cadre de "l'école du futur". Louable intention mais qui, en ouvrant les écoles et les établissements aux élu.e.s locaux, associations et intervenant.e.s extérieur.e.s pour résoudre les problèmes, en déqualifie a priori les enseignant.e.s. "L'école du futur" commence par retirer aux personnels d'éducation leur pouvoir dans leur propre institution scolaire. Accusé.e.s de tous les maux, abreuvé.e.s d'injonctions et saoulé.e.s de petits guides de toutes les couleurs, les enseignant.e.s voient déjà leur professionnalité contestée voire battue en brèche par leur ministère et ses outils, comme les évaluations nationales. L'École du futur va plus loin encore. Cette fois-ci, c'est l'organisation locale de l'école ou de l'établissement et leurs objectifs pédagogiques qui sont définis par des non spécialistes, à travers une contractualisation avec le rectorat pour bénéficier des fonds du FIP.

L'école du futur devrait casser le moule de l'école républicaine au profit d'écoles en concurrence. Il s'agit bien d'une **désinstitutionnalisation** de l'école. Elle se fera au profit des acteur.trice.s locaux les plus influents : les élu.e.s locaux et les entreprises.

Faire confiance au terrain, cela a toujours été une revendication que la FSU-SNUipp a toujours tenu. Et **sur le terrain, les professionnels de l'éducation, ce sont les enseignant.e.s.** Iels sont formé.e.s et doivent continuer à l'être en bénéficiant d'une formation initiale et continue, hélas complètement sinistrée depuis le passage de Blanquer. Iels sont aussi les dépositaires d'une culture commune, d'un patrimoine et de savoir-faire enseignants, éléments mis à mal depuis plus de dix ans par l'instauration de la rentabilité scolaire via le « pilotage » des écoles par les évaluations.

La libéralisation de l'école est en marche, elle est prévue pour la rentrée de septembre 2023 ; à nous de faire entendre une autre vision de l'école, collectivement.

Florence LAZES et Christian RAMEAU



ENGAGÉ-ES POUR
LES PERSONNELS
ET LES ÉLÈVES

CONDITIONS
DE TRAVAIL

STOP!

AUX
DÉGRADATIONS



Du 1^{er} au 8 décembre,
▶ FAISONS ENTENDRE NOTRE VOIX ◀
avec les syndicats de la FSU





ENGAGÉ-ES **POUR**
LES PERSONNELS
ET LES ÉLÈVES

ENSEMBLE,
SAUVONS
LES LYCÉES
PROS !

Du 1^{er} au 8 décembre,
FAISONS ENTENDRE NOTRE VOIX 
avec les syndicats de la FSU 

Le Président Macron a récemment réitéré sa volonté d'engager une nouvelle réforme de la voie professionnelle sous statut scolaire. Le ministre de l'Éducation Nationale a d'ores et déjà annoncé une réforme du lycée professionnel dès la rentrée 2023 avec une convergence vers le modèle de l'apprentissage.

La réforme est à l'opposé de nos ambitions !

Près de vingt organisations syndicales (dont le SNUEP-FSU, le SNETAP-FSU, le SNES-FSU, le SNEP-FSU et le SNUPDEN-FSU) appellent à une journée de grève le mardi 18 octobre, point de départ de la mobilisation pour obtenir le retrait de ce projet. Enseignement public, privé, agricole ... la colère est grande et profonde contre cette réforme.

Après la perte d'une année de formation avec la création du bac pro en 3 ans, plusieurs attaques se sont révélées désastreuses sous le précédent quinquennat :

- Disparition de tous les diplômes intermédiaires qui permettaient aux élèves de valider un CAP ou un BEP au cours de leur formation. Cela a eu pour effet, depuis la dernière session de 2022, d'augmenter le nombre de jeunes sortants du système scolaire sans diplôme malgré trois années de formation. On souhaiterait décrédibiliser les formations professionnelles que l'on ne s'y prendrait pas autrement.

- Transformation de tous les lycées professionnels de l'Éducation Nationale en centre de formation par alternance avec possibilité pour les jeunes, dès la première année de formation, de signer un contrat d'alternance et de suivre une scolarité en mixité avec leurs camarades inscrits en formation initiale scolaire (donc inscrits, eux, au lycée).

Les politiques actuelles sont clairement en faveur de la formation initiale par alternance au détriment de la formation initiale scolaire. Comment ne pas redouter plus de discrimination, de choix de formation lié uniquement au tissu local, de formation professionnelle axée sur des tâches souhaitées par l'entreprise et non plus guidées par un référentiel national et exigeant ? Quand on connaît le nombre de contrats d'alternance n'arrivant pas à échéance (jamais communiqué par nos dirigeants) et le coût d'un alternant...

Déjà, dans nos établissements, les dispositifs actuels de mixité entre alternants et scolaires entraînent de fortes difficultés de gestion, des remises en question et une charge de travail supplémentaire pour l'accompagnement de ces jeunes.

En ce début de second quinquennat, les volontés de transformations se poursuivent :

- Augmentation de 50 % du nombre de semaines de stages pour toutes les formations. Cette augmentation se fera-t-elle au détriment de tous les enseignements professionnels de l'année de terminale entraînant la disparition ou la reconversion (déjà évoqué par le président Macron) de plusieurs centaines d'emploi ? Cette augmentation entraînera nécessairement moins de présence en lycée et même si le président a mentionné des « matières fondamentales », il n'a pas précisé lesquelles. EPS, arts appliqués, éco-gestion, PSE, langue vivantes, sciences, histoire géographie sont-elles des « matières fondamentales » ?

- A été également évoquée une ventilation des heures d'enseignement au niveau local (la fameuse « autonomie des établissements »...), une carte de formation évoluant avec les besoins locaux des entreprises,... Tout cela entraînera inévitablement une remise en cause du caractère national de nos diplômes.

Autre signe qui apparaît révélateur : l'enseignement professionnel, déjà placé récemment sous la double tutelle de l'EN et du ministère du travail, risque bien désormais de basculer sous la seule tutelle de ce dernier. Les jeunes inscrits dans les formations professionnelles ne seraient plus dès lors, des élèves de l'EN, au même titre que leurs camarades inscrits en enseignement général et technologique.

Pour ce qui est de la carte des formations, elle doit certes évoluer mais elle doit le faire dans l'intérêt général du pays au prisme des grands enjeux écologiques, de la prise en charge du Grand âge, de la nécessaire réindustrialisation, du numérique... En aucune façon, son évolution ne doit se restreindre à la seule mise en adéquation avec les besoins économiques immédiats et locaux des entreprises : chaque jeune, quel que soit le lieu géographique de son lycée professionnel, doit pouvoir trouver la formation de son choix et pouvoir la suivre sous statut scolaire ou par apprentissage.

Nous sommes attachés à une formation à caractère national, exigeante dans ses contenus et répondant à un double objectif : former non seulement de futurs professionnels mais également de futurs citoyen.ne.s.

Marlène MARQUES,
Laurent CALMELS et
Stéphane BARNINI

18 Octobre
Sauvons
les lycées pro !
Rassemblement
Lycée Peytavin / Mende
à 7h30
Puis devant le rectorat à
Montpellier à 14h

Education / recherche

1er degré : 2nd degré :



EPS :



Enseignement professionnel :



Enseignement agricole :



Enseignement supérieur :



Chercheuses et chercheurs scientifiques :



Personnels de direction :



Inspectrices et inspecteurs pédagogiques :



Infirmier.e.s :



Administration Scolaire Universitaire et Bibliothèque



Personnels territoriaux



Environnement



ENGAGÉ-ES POUR
LE SERVICE PUBLIC

CONDITIONS DE TRAVAIL

En décembre

EMPLOIS

MÉTIERS

Je vote 

SALAIRES

Affaires culturelles



Tavail, emploi, formation et insertion



Ministère des Affaires étrangères



Administration pénitentiaire



Caisse des dépôts et consignations



Education populaire, action sociale, socioculturelle et sportive



Protection Judiciaire de la Jeunesse



Assistants sociaux de la Fonction Publique



Territoires, agriculture et mer

